

## Nordea 1, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable  
R.C.S. Luxembourg B 31442  
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

Par la présente, nous informons les actionnaires (les « **Actionnaires** ») de Nordea 1, SICAV (la « **Société** ») qu'un nouveau prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») entrera en vigueur le 31 mai 2018 et inclura, entre autres, les changements suivants :

#### **Changements pertinents pour les Actionnaires des Compartiments obligataires :**

L'expression « préserver le capital » sera associée aux fonds monétaires en vertu du Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires, qui entrera prochainement en vigueur. Afin d'éviter tout malentendu, la phrase « *Le Compartiment a pour objectif de préserver le capital de l'Actionnaire [...]* » est reformulée comme suit à chaque fois qu'elle apparaît dans la section « Objectif et politique d'investissement » des Compartiments obligataires : « *Le Compartiment a pour objectif **d'investir prudemment** le capital de l'Actionnaire [...]* ».

#### **Changements pertinents pour les Actionnaires des Compartiments :**

**Nordea 1 – Danish Mortgage Bond Fund,  
Nordea 1 – European Cross Credit Fund,  
Nordea 1 – European Financial Debt Fund,  
Nordea 1 – Low Duration European Covered Bond Fund,  
Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund,  
Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund,  
Nordea 1 – Renminbi High Yield Bond Fund**

Des précisions sont apportées à la section « Objectif et politique d'investissement » des Compartiments concernés afin de clarifier leur univers d'investissement principal.

#### **Changements pertinents pour les Actionnaires des Compartiments :**

**Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund,  
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund,  
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund Plus,  
Nordea 1 – Emerging Markets Debt Total Return Fund,  
Nordea 1 – Renminbi High Yield Bond Fund**

Outre l'investissement direct dans des Titres de créance chinois via le CIBM, les Compartiments peuvent également investir via Bond Connect.

#### **Changements pertinents pour les Actionnaires du Compartiment Nordea 1 – Emerging Markets Focus Equity Fund**

La commission de gestion est réduite de 0,15% pour les Catégories d'Actions C et I.

## **Changements pertinents pour les Actionnaires des Compartiments Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged et Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund**

Il est clarifié que les Actionnaires des Catégories d'Actions autres que les Actions privées et les Catégories d'Actions I peuvent se référer au Chapitre 16. « Commissions et frais » du Prospectus pour en savoir plus sur les modalités et l'applicabilité des commissions de surperformance.

## **Changements pertinents pour les Actionnaires du Compartiment Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund**

Il est clarifié que le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché obligataire américain.

## **Changements pertinents pour les Actionnaires de tous les Compartiments**

- Les définitions suivantes ont été ajoutées ou clarifiées :  
« Marché émergent », « Marchés frontières », « Investisseur institutionnel », « Investisseur américain », « Jour d'évaluation », « Fermeture partielle », « Fermeture complète ».
- Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 mai 2018 pour délibérer sur la révision des statuts de la Société en application de la loi modifiée du 10 août 2016 concernant les sociétés commerciales, les assemblées générales annuelles se tiendront dans les six mois à compter de la fin de l'exercice et leurs dates exactes seront communiquées dans les avis de convocation.
- Des précisions sont apportées concernant la couverture de catégories d'actions : « La Société peut recourir, entre autres, à des contrats de change à terme ou à des contrats de change à terme non livrables à des fins de couverture du risque de change. »  
Les Catégories d'Actions dotées du préfixe « T » sont fermées aux investissements de nouveaux investisseurs à compter du 30 juillet 2017 et aux investissements supplémentaires d'investisseurs existants à compter du 30 juillet 2018.
- Il est clarifié que les ordres de souscription, de rachat et/ou de conversion doivent être reçus « avant 15h30 (CET) » (ancienne formulation : « à ou avant 15h30 (CET) »).  
Les paiements doivent être effectués par virement bancaire dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions concernée, sauf lorsque ladite devise de référence est une devise non livrable. Le cas échéant, les paiements seront effectués dans la Devise de référence du Compartiment.  
Le règlement des rachats et des conversions survient en principe le troisième Jour ouvrable suivant la date d'acceptation de l'ordre concerné. Le Conseil d'administration ou ses mandataires peuvent décider de différer la date de règlement en raison de jours fériés pour les devises. Il est en outre ajouté que le Conseil d'administration peut différer le règlement des rachats et des conversions si la date de règlement tombe un Jour ouvrable au cours duquel la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné n'est pas calculée conformément à la définition d'un Jour d'évaluation.
- Par ailleurs, il est clarifié que le Prospectus sera mis à jour en cas de changement significatif en ce qui concerne l'utilisation d'instruments financiers dérivés, y compris les opérations de financement sur titres et les swaps de performance absolue, en vertu du Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, ou de toute autre loi, réglementation ou pratique administrative applicable.

Le type d'actifs éligibles dans le cadre des swaps de performance absolue correspond aux investissements éligibles du Compartiment concerné, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement de ce dernier.

- Il se peut qu'un Compartiment doive fournir des garanties à ses contreparties. Pour ce faire, il peut acquérir et utiliser des actifs qui ne relèvent pas de son univers d'investissement principal (actions, liquidités, emprunts d'Etat, etc.), dans les limites fixées dans l'annexe relative au Compartiment.
- Les risques suivants ont été ajoutés à la section « Risques » :
  - Risques liés aux investissements via Bond Connect.
  - Risques associés aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change. Il est précisé, dans le cadre d'une Catégorie d'Actions couverte, qu'une position surcouverte ne pourra pas dépasser 105% de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie et qu'une position sous-couverte ne pourra pas tomber en deçà de 95% de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie.  
Le recours aux instruments financiers à des fins de couverture du risque de change peut donner lieu à un risque de contagion aux autres Catégories d'Actions. La liste des Catégories d'Actions exposées à un risque de contagion est disponible sur le site [www.nordea.lu](http://www.nordea.lu)
- S'agissant des Catégories d'Actions institutionnelles (à l'exception des Catégories d'Actions I), la Société de gestion peut décider, à son entière discrétion et préalablement au premier investissement, de facturer ou non une Commission de surperformance, dont elle fixera le taux.
- La liste des dirigeants de la Société de gestion et la liste des membres du conseil de Nordea 1, SICAV ont été mises à jour.

Un exemplaire du Prospectus mis à jour daté de mai 2018 pourra être obtenu gratuitement au Siège social de la Société ou auprès de Nordea Investment Funds S.A. au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et sur le site Internet [www.nordea.lu](http://www.nordea.lu), dès que l'autorité de tutelle luxembourgeoise (la « CSSF ») aura émis le Prospectus officiel muni du visa ou, le cas échéant, sur les sites Internet locaux de Nordea.

Dans le présent avis, les termes commençant par une majuscule auront le sens qui leur est attribué dans le Prospectus, sauf si le contexte commande une autre interprétation.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de Nordea Investment Funds S.A. par téléphone au +352 43 39 50 – 1.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Luxembourg, le 25 avril 2018  
Le Conseil d'administration de Nordea 1, SICAV